

Communauté de
Communes
Avre Luce Noye

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES AVRE LUCE NOYE



Nombre de membres
du Conseil
Communautaire

Titulaires : 69
Membres présents : 41
 · supplés : 3
 · représentés : 8

Votants : 49

Date de la convocation :
08 Novembre 2018

Secrétaire de séance :
Françoise ROUX

L'An DEUX MILLE DIX-HUIT, le 15 Novembre à 18 H 30, le Conseil Communautaire convoqué légalement le 08 NOVEMBRE 2018, s'est réuni à MEZIERES EN SANTERRE sous la présidence de Monsieur Pierre BOULANGER, Président.

● Etaient présents les Conseillers Communautaires :

Mesdames MARCEL, BLIN, SAINT QUENTIN (suppléant de M. LECLABART), FLAMANT, WU, DAULT (suppléant de M. RICARD), ROUX, BLONDEL, PETIT, LEFEBVRE, NANSOT, Messieurs AMARA, BARRE, COTTARD, DESROUSSEAU, BERTRAND, DERLY, CAPELLE, BOUCHER, VAN OOTEGHEM, DOVERGNE, PALLIER, SURHOMME, BEAUMONT, LECONTE, DEPRET, DUTILLEUX, JUBERT, BERTRAND Jacques, GORET, DAIGNY, HEYMAN, MOURIER, FRANCOIS, BOULANGER, LAMOTTE, GAUMONT, REMY, VANDEVELDE, LAMBERT (suppléant de M. DALRUE), LEROY, PELTIEZ, MAROTTE

● Disposaient d'un pouvoir :

Mme MARCEL de Mme MARSEILLE, M. BARRE de M. FRANCELE, M. AMARA de M. AUBRY, Mme BLIN de M. DURAND, M. BEAUMONT de M. CARON, M. PELTIEZ de Mme PREVOST, M. VAN OOTEGHEM de M. VAN GOETHEM, Mme FLAMANT de M. DRAGONNE

● Absents excusés :

Mesdames PREVOST (représentée par M. PELTIEZ) et MARSEILLE (représentée par Mme MARCEL), Messieurs AUBRY (représenté par M. AMARA), DURAND (représenté par Mme BLIN), MONTAIGNE, HEBERT, LEVASSEUR, VAN GOETHEM (représenté par M. VEN OOTEGHEM) LECLABART (représenté par Mme SAINQUENTIN), RICARD (représenté par Mme DAULT), M. DRAGONNE (représenté par Mme FLAMANT) et M. SZYROKI

● Absents non excusés :

Mesdames ATTAGNANT, MAILLART, HALL Messieurs DOUCHET, SUIN, BINET, TEN, POTTIER, HENNEBERT, VERMEIL, PICARD, BIECKENS, CHIRAT et CLEMENT

**OBJET : Service d'Aide à Domicile
Tarification Participation complète des heures Dimanches et Jours Fériés**

Rapport de Monsieur Philippe MAROTTE, Vice-Président Action sociale

Vu la délibération du Conseil communautaire en date du 27 septembre 2018, relative à la fixation du tarif en Participation complète, des heures de Dimanches et Jours Fériés

La Participation Complète correspond aux contrats de prestations d'Aide à Domicile financé à 100 % par le bénéficiaire.

le Conseil commentaire a :

- Décidé de voter un tarif pour le Service d'Aide à Domicile en Participation Complète a hauteur de 23.40 € / heure, pour les heures effectuées les dimanches et jours fériés
- Décidé d'appliquer ce tarif à compter du 1^{er} novembre 2018,
- Précisé que les contrats en cours perdurent jusqu'au 31 décembre 2018,

Après en avoir délibéré à l'unanimité (abstention M. LAMBERT), le Conseil communautaire :

- Précise que cette tarification en Participation complète pour les heures de Dimanches et Jours Fériés est susceptible d'évoluer annuellement,
- Préciser que cette tarification suivra l'évolution annuelle de la tarification notifiée par la CNAV (Caisse Nationale d'Assurance Vieillesse)
- Autorise le Président et le Vice-Président Action sociale à signer les documents en rapport avec cette décision.

POUR EXTRAIT CONFORME

Fait et délibéré le 15 Novembre 2018

A MEZIERES EN SANTERRE

Le Président,

Pierre BOULANGER.

COMMUNAUTE DE COMMUNES
AVRE, LUCE NOYE

Cet acte sera transmis en Sous-Préfecture le 19/11/2018